Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D68_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024
Délibération N° 11-04-2024 / N°68
Etaient présents les membres en exercice :94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 10
Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.
Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D68_2024-DE

Titre de la délibération : Subvention FJEP année 2024

Monsieur le Vice-Président rappelle que le FJEP est une association qui a notamment pour activité le transport à la demande des personnes de plus de 65 ans et des bénéficiaires des minimas sociaux plus communément connu sous le nom TAXI SOLIDAIRE.

La Communauté de Communes a soutenu en 2023 l'activité du FJEP à hauteur de 1 euros du kilomètre soit pour l'année 2023, une subvention de 19 413 € pour 19 413 kms.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée communautaire que l'Association a renouvelé sa demande de subvention à hauteur de 20 171,80 € soit 18 338 kms x 1,10 €.

Compte tenu de l'objet de l'association et de l'intérêt pour le territoire communautaire de disposer de ce service et suite à l'avis favorable de la commission du 26 mars et du bureau du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité de renouveler la subvention au bénéfice de l'association FJEP à hauteur de 20 171,80 € pour l'année 2024.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 18/04/2024 et publication ou notification du 18/04/2024